



APRA "Le Chabot"

LA LETTRE du CHABOT

Janvier 2007

Bonjour à tous,

Il est des ans qui se suivent et se ressemblent pour Le Chabot. Encore une année passée, chargée en dossiers, interventions et participations.

Par les retours que nous en avons, notre association prend place et s'installe dans le paysage associatif « protection de l'environnement » du département. C'est tout à la fois une reconnaissance qui fait plaisir mais qui nous place devant des tâches et des responsabilités nouvelles et prégantes.

« L'eau source de vie et de richesse », à préserver sous toutes ses formes, est présente dans tous les discours mais bien peu dans le vécu quotidien autour de nous. L'engagement de chacun, à son niveau, si petit et faible soit 'il, sera la réponse nécessaire.

Cette nouvelle année s'ouvre sur le thème de l'eau, notre association « Le Chabot » qui entre dans sa dixième année ne pouvait pas mieux choisir sa date anniversaire, il contribuera à sa manière à faire mûrir l'idée qu'il n'est pas de bien plus précieux à protéger, à économiser et à partager.

Voilà, un grand merci à vous tous qui soutenez l'action du Chabot, et grand merci à ceux qui s'investissent et participent activement de son rayonnement, notre rivière et notre environnement quotidien en ont bien besoin.

Rapport Moral et D'Activité du Chabot à l'Assemblée Générale du 26 janvier 2007:

I - L'hydroélectricité :

1 - 1 Conclusion en début d'année du projet de Micro-centrale déposé par Baysselier à Pamiers. Le Commissaire Enquêteur avait déjà rendu un avis négatif. En Comité Départemental d'Hygiène : avis négatif. Nouvel Avis du Maire de Pamiers: négatif cette fois. Décision du Préfet : négative, le projet est refusé dans sa présentation actuelle. L'année a bien commencé avec ce projet repoussé, c'est le deuxième sur ce secteur de Varilhes à Pamiers, mais vigilance, d'autres sont en cours et celui ci pourrait revenir, rien n'est jamais acquis, surtout avec les nouvelles lois.

1 - 2 Enquêtes publiques du Vicdessos : Enfin les droits d'eau des chutes de Sabart à Tarascon et d'Auzat Bassiès sont à l'enquête publique. Ces enquêtes revêtent une importance particulière pour notre association compte tenu des retards importants que nous avons relevés (14 ans pour Auzat) et symboliques de l'utilisation exclusive de l'eau au profit de l'hydroélectricité dans cette vallée. Le Chabot a rencontré les commissaires

enquêteurs pour présenter la contribution que nous avons déposée. Nous avons reçu un accueil très favorable à nos propositions. Notre contribution fait ressortir notamment que :

- la quasi-totalité de l'eau du Vicdessos est turbinée, qu'il faut analyser les conséquences des concessions à l'échelle du bassin versant et donc traiter l'ensemble des prises d'eau, les débits réservés passant de 1/40ème en moyenne à 1/10ème du module,
- faire reconnaître que les centrales de Sabart et Auzat Bassiès, tributaires des centrales en amont, fonctionnent en éclusée et en demander le lissage compte tenu des risques pour les milieux et pour les personnes,
- demander également la mise à disposition du public des moyens de contrôle et les suivis de milieux,
- limiter la durée de la concession à 25 ans,
- améliorer l'intégration paysagère des installations,
- ainsi que bon nombre de propositions amendant les dispositions présentées.

Mais les résultats que nous venons juste de connaître ne sont pas à la hauteur de nos espoirs et de notre travail. Certes le plus important est obtenu puisque les débits du Vicdessos vont être fortement revus à la hausse mais rien de plus que ce que nous avons pu voir lors du dépôt du dossier. Rien sur les éclusées, rien sur les contrôles qualité et le suivi des milieux, rien sur les aspects paysagers... et rien sur la durée de la concession de 40 ans. Bien que la quasi-totalité des services de l'état aient fait les mêmes observations sur les éclusées, sur l'ensemble des prises d'eau concernées et sur la durée de la concession. Encore heureux que les termes de la nouvelle loi sur l'eau ne soient pas appliqués (1/10ième en moyenne sur l'année ou pire 1/20ième du module possible).



Bientôt une « bouffée d'eau » pour le Vicdessos



1 - 3 Commission de Suivi des Transparences sur la dernière opération du barrage de Riète, Martine représentait Le Chabot :

- 60 tonnes de sédiments relâchés contre 400 à 650 tonnes en moyenne habituellement. Le curage de la retenue s'est fait par très fort lâcher d'eau de fonte de neige.

Cette vidange confirme notre analyse lors de l'enquête publique, c'est un barrage qui stocke peu car très court-circuité, la quasi-totalité du remplissage se fait par des prises d'eau entonnant les ruisseaux amont donc peu de charriage de matériaux et sédiments.

EDF veut tenir la vanne de chasse en état de fonctionnement et éviter la sédimentation dans le barrage,

Il semblerait que leur objectif soit de faire la démonstration grâce à ce site particulier que de « bonnes » transparences sont possibles et en faire accepter d'autres....en d'autres lieux.

Le laboratoire de contrôle donne de bons résultats de suivi biologique du cours d'eau et pour la 1ère fois il a été constaté un transport de solides autre que sables et fines.

Concernant la vidange précédente qui avait vu des pics de MES importants (plus de 5mg/l) sur une masse de sédiments évacués plus importante, notre objectif de faire reconnaître la mortalité dans la pisciculture d'Aston et donc dans le cours d'eau lui même a été atteint, sans cependant que les conclusions qui s'imposaient ait été faites.

Lors de cette dernière réunion de la commission, l'opportunité de poursuivre ces opérations à Riète (après une nouvelle enquête publique) a été évoquée ainsi que l'analyse des possibilités de gestion des sédiments sur la **retenue d'Orgeix**, (qui est dans un état catastrophique), selon un principe semblable aux transparences, mais sans atteindre les seuils qui imposeraient une procédure d'autorisation en bonne et due forme (enquête



publique, durée limitée etc...).

II - Les pollutions :

2 - 1 Pollution de l'Ariège à Pamiers par l'entreprise Aubert Duval: à l'audience du 21 avril, l'avocat de l'entreprise a fait valoir qu'il n'y avait pas eu pollution (pas de prélèvements = pas de preuves). Leurs propres prélèvements établis le lendemain de l'incident font ressortir un taux de 0,2mg/l de matières en suspension alors qu'ils se prévalent d'une autorisation (?!) allant jusqu'à 5mg/l. Aubert-Duval a obtenu la relaxe bien qu'ils aient effectué ce rejet dans le réseau des eaux pluviales, ce qui est strictement interdit. Nous n'avons pas fait appel.

2 - 2 Pollution Andorranes : Sur les informations transmises par des randonneurs hauts-garonnais ainsi que par le CEA concernant une pollution sur les sources de l'Ariège à partir du Pas-de-la-Case, et après avoir constatés plusieurs origines de pollutions possibles, nous avons saisi la MISE pour demander des analyses à l'entrée de l'Ariège en France. Dans le même temps nous avons alerté un maximum d'officiels de l'eau tant en France qu'en Andorre et en Espagne (compte tenu du cheminement des eaux polluées). Uminate a repris notre courrier pour appuyer notre alerte auprès de la ministre Nelly Ollin.

2 - 3 La destruction du Najar

Le Najar est un très beau ruisseau d'altitude qui descend du Rhule, passe sous la station de ski de Bonascre - Le Saquet et arrive à Savignac-les-Ormeaux. Alertés par un ami pêcheur, nous avons trouvé un ruisseau dévasté sur plus de 5 Kms et une tranchée béante où tout a été arraché comme par une grosse lame d'eau et a fini dans le Najar. Etant donné qu'il n'y a pas d'équipements hydroélectriques en amont, il pourrait s'agir, selon la gendarmerie que nous avons interrogée, des conséquences d'un gros orage en juillet. Peut être en lien avec des travaux de remodelage des pistes du Saquet ???

Nous collectons des informations pour savoir ce qui s'est passé tout en cherchant toujours la confirmation des causes et des responsabilités...

L'arrachement géant qui a colmaté le Najar



Ce dossier n'est pas clos et il sera certainement long et difficile à gérer.

2 - 4 Décharge de Barès : Nous étions intervenus à plusieurs reprises sur ce dossier ces dernières années, l'association « Les Yeux Ouverts » a pris maintenant le dossier en main et a publié un très bon article dans La Dépêche. Le SYRRPA a bien nettoyé en surface et rendu l'aspect plus acceptable mais le coût de la réhabilitation est très élevé (1Md'€) et la mairie annonce qu'elle ne pourra pas l'assumer seule. Des travaux de réhabilitation sont en cours actuellement pour stabiliser la décharge face au risque de glissement massif. A suivre donc encore.

2 - 5 La décharge de Grépiac : Nos amis toulousains ont relevé cette année un nouveau point noir sur l'Ariège à Grépiac. Suite à un premier courrier puis un deuxième envoyé au Maire, au préfet de la Hte-Garonne et au directeur de la MISE, le problème est en passe d'être réglé. La décharge est en cours de nettoyage et nous avons envoyé un courrier au Maire de Grépiac de satisfaction d'avoir été entendus.



Décembre 2005



Septembre 2006

III - Les enquêtes publiques :

3 - 1 Enquête publique sur le Vicdessos : Que nous avons déjà évoqué plus haut, mais à l'occasion de laquelle s'est posé une question de fond

Après la rencontre avec le commissaire enquêteur qui a bien repris notre déposition ; nous pensions avoir marqué des points, cela augurait bien de la suite. Prise de contact avec le représentant du Comité Ecologique Ariégeois qui siège au Comité Départemental d'Hygiène pour préparer la réunion qui devra prochainement traiter le dossier. Mais le CDH est dissous, remplacé par une autre commission, le CODERST, qui selon le représentant de la DRIRE peut donner un avis sans rien connaître de l'enquête publique.

Sous couvert de « simplification administrative », il s'agit d'un grave déficit démocratique institué par décret. Dans l'immédiat nous avons préparé une lettre de protestation du Chabot au préfet de l'Ariège.

Nous ne pouvons plus compter sur la seule enquête publique pour diffuser le point de vue citoyen, il faut faire connaître auprès de tous les institutionnels et membres du Coderst, sous peine de voir nos positions connues du seul service instructeur du dossier.

Tout récemment, les représentants d'Uminate et FNE rencontrés aux assises régionales, affirment que ce fonctionnement est contraire aux dispositions sur le débat public.

3 - 2 Une carrière d'extraction temporaire (3 à 4 mois) de granulats s'ouvre à Ussat-les-Bains. Elle fait suite à l'autorisation de création d'un plan d'eau déposée par la Mairie. Le Chabot a déposé à l'enquête publique insistant sur le côté « temporaire = limité dans le temps et l'espace » et les mesures de formation/information des élus sur les impacts de telles installations.

3 - 3 Le Chabot a été sollicité pour une 3ème enquête publique à Lacourt (Couserans). Cela ne faisant pas partie de notre domaine d'interventions, nous avons contacté le Comité Ecologique Ariégeois qui est compétent sur ce territoire et nous lui avons fait part de quelques observations et recommandations souhaitables.

IV - Les dossiers suivis en 2006:

4 - 1 La loi sur l'eau : Nous avons envoyé plus de 450 pétitions sur la loi sur l'eau aux députés ariégeois et au sénateur pour les informer des risques que nous relevions sur le projet de loi. Dans les courriers en retour ils nous promettaient de suivre l'affaire de très près..... la suite est farouche !

La loi a été votée fin décembre. La première lecture ne nous convenait guère mais l'Assemblée nationale a fait bien pire dans la version définitive:

C'est un plaidoyer pour l'utilisation de l'eau ressource, pour l'agriculture, pour l'énergie, pour les loisirs.... pour l'économie.

- abandon du principe « pollueur = payeur », ceux qui polluent le plus sont ceux qui paieront le moins aux agences de bassin,

- pour la représentation dans les agences de l'eau : représentants civils = 40% ; élus 40% + Etat 20% = 60%, dans les « civils » déjà minoritaires, le monde associatif de préservation des milieux est ultra minoritairement représenté, nié dans son existence, placé sur le même banc que les utilisateurs de l'espace (chambres consulaires, industriels, professionnels de la consommation d'eau ...)

- les bandes enherbées seront décidées par les préfets et certainement pas sur le chevelu des têtes de bassins,

- il y aura une aide (très contraignante) pour la récupération des eaux de pluie (25% de crédits d'impôts).

Des avantages exorbitants à l'hydroélectricité : qui est présentée uniquement comme renouvelable, écologique, économe de gaz à effet de serre :

- il n'y a plus de rivière réservée. Les préfets devront reclasser toutes les rivières. A partir du moment où il n'y a pas « rupture » de continuité écologique, (avec une échelle à poissons et des vannes basculantes permettant le transit des solides), toute nouvelle installation (hydroélectrique) devient possible.

- il n'y aura plus de débits réservés de 1/10ème du module minimum permanent mais en moyenne sur l'année avec possibilité de descendre au 1/20ème en débit immédiat sur certains cours d'eau (dont le module est > à 80m³/s ou qui participent à la réponse énergétique en période de pointe de consommation). Les centrales pourront même tout prendre au besoin sur des cours d'eau à débit atypique.

Ce faisant, en 2015, nous n'aurons pas atteint les normes de qualité européennes et la France se prépare à payer des amendes

Le tout pour un gain d'énergie possible de 1 térawat/an par les micro centrales et + 3 térawat sur la grande hydraulique contre 25 térawats/an de gain possible si on développait correctement l'éolien.. !!!

4 - 2 Projet de PNR en Ariège : le PNR est en chantier (préparation de la Charte constitutive). Nous avons tenu à nous inviter à cette préparation. L'objectif institutionnel étant de valoriser le patrimoine dans le but d'obtenir un label environnemental, notre crainte est grande de voir les objectifs de préservation et de protection rester loin derrière. Nous avons développé notre argumentation propre que nous avons diffusé largement, vous en avez eu connaissance dans « la lettre du Chabot ».

Martine a présenté le point de vu du Chabot aux assises d'UMINATE (Bon accueil).

Henri pour Le Chabot a aussi rencontré le directeur du PNR et présenté les propositions.

Le dossier est en cours, il n'est pas bouclé, il y a des points que l'on peut faire avancer.

4 - 3 Natura 2000 : Le DOCOB a été présenté à la préfecture. Martine y était : C'est un bon document de référence définissant l'état des lieux pour la rivière (disponible sur CD). On y retrouve quelques unes de nos propositions.

Mais nous nous sommes abstenus sur le vote :

- pas de mesures ni de propositions suffisamment concrètes pour la préservation des espèces ;

- les micro-centrales sont à éviter mais pas interdites ;

- encore des études pour quelques bureaux ou associations au détriment d'actions concrètes.

Le syndicat de rivière de la Hte Ariège s'est aussi élevé contre certaines dispositions du projet, ainsi que le syndicat des exploitants des micro-centrales qui a fait valoir leurs investissements pour les milieux aquatiques alors qu'EDF n'a rien fait selon eux.

Plan départemental d'élimination des déchets : le Chabot est présent sur 3 groupes de travail.

L'état des lieux n'est pas brillant : 50.000 tonnes d'ultimes enfouis chaque année en décharge contrôlée en Ariège (la taxe sur les ordures ménagères risque de doubler en sept ans). Concernant les stations d'épuration (qui globalement fonctionnent mal), la phyto-épuration et le lagunage post station pourraient diminuer les boues résiduelles et créer un tampon efficace avant tout rejet dans le milieu...



Step du Madron SAVERDUN

La seconde salve de réunions est annoncée, sur les méthodes et différents modes de traitements des 50.000 tonnes annuelles à traiter en Ariège + les boues des stations d'épuration.

** A ce sujet, nous avons été contactés par la municipalité de Saint Jean-de-Verges qui souhaite associer Le Chabot à la réflexion sur le projet du SMDEA de traitement des boues de stations d'épuration par mélange avec des déchets verts (issus du SMECTOM ?) avec chauffage dans un digesteur pour obtenir du compost. Le site envisagé est sur la station d'épuration du CHIVA à Saint Jean-de-Verges, en pleine zone urbanisée avec des infrastructures d'accès onéreuses à prévoir, une intense circulation de poids lourds chargés de boues liquides, des odeurs nauséabondes pour le voisinage.

Ne serait-il pas plus opportun et moins onéreux de transférer ce projet sur le site du SMECTOM qui possède déjà les infrastructures, une réserve foncière importante et un bien meilleur isolement ? Les deux structures ont la compétence élimination des déchets, il serait souhaitable de ne pas allumer une guerre de structures d'où l'utilisateur et l'environnement ne sortent pas gagnants.

Le conseil municipal de St Jean de Verges s'est tenu en décembre et a repoussé l'implantation du projet sur son territoire tout en soulignant comme nous, l'utilité et la valeur de la filière retenue.

V - Les relations institutionnelles :

5 - 1 Réunion COPRAE à Toulouse : Le 20 mars à la Maison de l'Environnement à Toulouse, le Chabot a été invité par le Coprae à un débat sur l'hydroélectricité, Martine Jean pierre et Henri s'y sont rendu.

Le Chabot a fait une intervention remarquée.

5 - 2 Le SMDEA a pris la compétence et la gestion Eau et Assainissement de plus de 150 communes. Un collectif d'associations (dont nous faisons parti) s'appuie sur l'exemple de Grenoble pour re-demander la création d'un Comité d'usagers. A notre connaissance le comité d'usager est créé, mais sans les associations environnementales et il ne s'est encore jamais réuni !!!

VI - La vie associative :

Notre association tient ses réunions tous les 1er vendredi du mois elles sont ouvertes à tous les membres du Chabot.

6 - 1 En 2007, LE CHABOT a 10 ans : Comment marquer cet anniversaire ? Il nous faut tous réfléchir à cet événement. Plusieurs pistes sont proposées, expo de cartes postales de la rivière d'hier et d'aujourd'hui avec une association de cartophiles, présence échelonnée tout au long de l'année sur des manifestations eau et environnement... à suivre

6 - 2 Un stage « phyto-épuration » a eu lieu à Mirepoix le 10 octobre, deux membres du Chabot ont participé.

6 - 3 Le Site Internet du Chabot : Depuis peu, grâce au travail obstiné de Jean Pierre et de Philippe Misset internaute éclairé, le Chabot a son site .

<http://le.chabot.free.fr/>

Allez le visiter il vaut vraiment le détour.



6 - 4 Le trésorier Jean Pierre Jenn présente les comptes du Chabot de l'année 2006 et le bilan de trésorerie et explicite la part et l'évolution des différents postes.
Le loto du Chabot : Un bon millésime, le trésorier donne le détail des comptes (1040€ de bénéfice).

Enfin : Pour ceux qui auraient oubliés

NOUS RAPPELONS QUE LA COTISATION DU CHABOT EST TOUJOURS DE 12 EUROS, (ou 15 EUROS POUR LES COUPLES, 6 EUROS POUR LES JEUNES ET SANS REVENUS), ET QU'ELLE PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE AUX MIEUX NOTRE RIVIERE, vous pouvez l'adresser à : LE CHABOT

Mairie de Varilhes
09120 VARILHES